

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE

RPI Boz Ozan Reyssouze – 18 mars 2021

Personnes présentes

En raison de la crise sanitaire, le conseil d'école s'est fait par échanges de courriers électroniques entre les différents membres du conseil d'école. M MATHY a eu la charge de synthétiser et rapporter les différents échanges.

Nous espérons que le 3ème conseil d'école pourra se tenir en présentiel afin d'être plus propice aux échanges directs.

1 - Point sur les effectifs actuels

Depuis plusieurs années, les effectifs du RPI sont fragiles et nous exposent à une fermeture de classe. Une très légère remontée des effectifs a permis de protéger le RPI du risque de fermeture pour la rentrée 2021. Pour mémoire, en février 2020, une fermeture avait été annoncée mais un courrier de M FEYEUX, maire d'Ozan avait permis de l'éviter.

Effectifs au 13 mars 2021

BOZ : 13 CM2 - 7 CM1 18 CM1 soit, au total :38	OZAN CP : 14 + 1 EV CE1 : 20 CE2 : 22, soit, au total : 56 + 1 EV	REYSSOUZE : PS : 23 MS : 27 GS : 17 soit, au total : 67
--	--	--

TOTAL RPI : 161 + 1 EV.

En raison de la pandémie, la plupart des enfants du voyage n'ont pas été scolarisés cette année.

2 - Réduction des dépenses du SIVOS,

Le SIVOS informe que le budget investissement pour les demandes des écoles (équipements matériels) sont gelés et que la dotation crédits scolaires passera de 55 € par enfant à 40 €.

Sur la base des effectifs de 2020, voici l'impact de cette baisse :

	Budget 55 €	Budget 40 €	Baisse
RPI 165 élèves	9 075 €	6 600 €	-2 475 €
Boz 43 élèves	2 365 €	1 720 €	-645 €
Ozan 60 élèves	3 300 €	2 400 €	-900 €
Reyssouze 62 élèves	3 410 €	2 480 €	-930 €

Le budget investissement de l'an dernier était de 2120 €

Mme PESENTI explique que le SIVOS a fait ce choix en raison des surcoûts liés à la crise sanitaire (heures complémentaires à régler aux personnels, achats de produits d'entretien, de masques...) et non compensés par l'Etat. Elle rappelle que malgré ces limitations, les participations des communes au financement du SIVOS sont en forte progression : à titre d'information, la dépense par habitant est passée de 79 € en 2020 à 93 € en 2021.

Les enseignants sont inquiets de ces baisses et s'interrogent de savoir s'il s'agit de mesures exceptionnelles liées à la crise sanitaire ou des mesures de réductions budgétaires durables.

Mme PESENTI confirme que la réduction des crédits est essentiellement liée à la crise sanitaire et aux surcoûts qu'elle génère.

M MATHY attire l'attention des élus sur le fait que ces réductions importantes des crédits scolaires vont peut-être poser problème aux collègues dans l'achat des fournitures, fichiers et manuels.

Il ne faudrait pas que le maintien de la classe de découverte pour les CM1-CM2 se fasse au détriment des autres classes et que cela soit reproché aux enseignants de Boz.

Une concertation préalable des équipes pédagogiques pour la mise en oeuvre des choix budgétaires du SIVOS aurait peut-être permis de définir des priorités.

Quoi qu'il en soit, la réduction du budget SIVOS aura un impact sur les élèves.

Les enseignants venaient par exemple de demander au SIVOS l'étude du surcoût que présenterait la location de photocopieurs couleurs comme en disposent les mairies par rapport à des photocopieurs noir et blanc.

A Boz, comme à Ozan, les impressions couleurs sur imprimante sont limitées à l'apprentissage de la lecture pour les élèves connaissant des difficultés scolaires ou en situation de handicap. Toutefois, les enseignants souhaiteraient réaliser des tirages couleurs plus importants afin de proposer des affiches et documents pédagogiques plus motivants et lisibles pour les élèves.

A Reyssouze, l'impression couleurs est utilisée au quotidien mais au vu du coût des cartouches, les enseignantes se limitent au strict nécessaire.

Afin de ne pas alourdir le budget SIVOS, les enseignants avaient proposé éventuellement de prendre en charge cette dépense sur les crédits scolaires, des économies pouvant être faites sur les cartouches d'encre.

Avec une dotation annuelle de 40 € au lieu de 55 €, cette solution n'est plus envisageable.

Le SIVOS étudiera, malgré tout, la question en faisant des demandes de devis auprès de la société AZ Bureautic.

Mme GROSSIORD souligne que les budgets des écoles environnantes n'ont pas été impactés de la sorte.

Mme LEBON, parent d'élève, souhaite réagir quant à la décision du SIVOS en ces termes :

Si les raisons sont « essentiellement l'augmentation des dépenses du SIVOS liées à la crise » comme le dit Mme Pesenti, je voudrais connaître la ou les autres motivations de cette réduction...

Les effectifs baissants devraient déjà impacter « positivement » le budget du SIVOS.

J'ai peur que les raisons sanitaires ne soient qu'une excuse plus entendable, pour amorcer une réduction des coûts scolaires sur les communes. L'école publique est tout l'avenir et l'enjeu d'une (petite qui plus est !) commune ! Travailler avec des moyens décents, que ce soit pour les élèves ou les enseignants, fait partie du challenge que nous devons relever pour garder nos écoles ouvertes !

M COULAS, DDEN, comprend les difficultés financières des communes liées aux conditions sanitaires imposées par le gouvernement mais n'accepte pas une baisse aussi drastique de la participation du SIVOS en faveur des enfants. Il partage néanmoins les inquiétudes soulevées par ces coupes budgétaires. N'y a-t-il pas d'autres leviers pour faire des économies de budgets communaux autres que les écoles ?

A titre personnel, en tant qu'ancien président du SIVOS, M COULAS dit qu'il n'aurait jamais accepté une telle baisse de participation qui pénalisera l'école publique. Le RPI a compté, par le passé beaucoup plus d'élèves qu'actuellement et la participation du SIVOS est de plus de 55€ par enfant depuis de nombreuses années.

Pour preuve :

En 2009, la participation financière du SIVOS était de 58€/enfant + 250€ de crédits pour des abonnements + 150€ de crédits pour des consommables.

En 2013, la participation financière du SIVOS était de 60€/enfant + 200€ de crédits pour des abonnements + 190€ de crédits pour des consommables.

Elle est de 55€/enfant depuis 2017.

M COULAS ne serait pas choqué que l'on fige la participation des communes, mais qu'on la réduise de plus de 25%, est inacceptable. Nos écoles publiques ne pourront plus offrir le même attrait et

souffriront de la concurrence de l'enseignement privé tout proche qui n'attend que des mesures pareilles. Est-ce le but recherché par nos municipalités ?

Mme CHAMPREUX, parent élu et trésorière du Sou, trouve incompréhensible que toutes ces décisions se prennent sans concertation avec les équipes enseignantes. Il est évident qu'un travail de groupe apporterait des solutions meilleures. Pour information à M MATHY, la mairie de Reyssouze a proposé le don d'un copieur couleur au Sou des Ecoles, que nous avons refusé, faute de besoin et de place de stockage, ainsi qu'à l'intersociété de Boz. Peut-être que le SIVOS et la mairie de Reyssouze peuvent s'entendre à ce sujet pour mettre ce photocopieur à disposition des écoles. Le budget copieur couleur serait alors réduit aux consommables.

M et Mme LOUBEJAC, DDEN, rappellent que même si la compétence scolaire est transmise au SIVOS, ce sont les mairies correspondantes qui participent au financement du SIVOS.

Pour l'année 2021, la dotation globale de fonctionnement destinée aux communes, conformément aux annonces gouvernementales, reste stable par rapport à 2020. Nous savons tous que la crise sanitaire a eu un impact sur les dépenses de fonctionnement, mais baisser la dotation par élève de plus de 27% semble inapproprié d'autant plus que les jeunes élèves d'aujourd'hui seront les forces vives de demain. Il ne faudrait pas que cette baisse de financement profite aux autres écoles (publiques et surtout privées) qui auront maintenu leur dotation par élève.

Nous sommes pour un enseignement de qualité. Une baisse de la dotation par élève risque de compromettre le financement d'activités susceptibles d'éveiller les élèves.

Baisser la dotation par élève alors que les finances des sous des écoles sont en baisse du fait de manifestations moins lucratives ne paraît pas être une bonne solution.

De plus, nous ne comprenons pas la non-titularisation de l'ATSEM de Reyssouze au vu de ses compétences et du surcroît de travail du fait de la scolarité obligatoire dès 3 ans. Il faut se méfier des contrats à durée déterminée qui ne déboucheront pas sur une titularisation, ce qui risque d'entraîner un manque de motivation.

3 - Point sur les ATSEM

L'équipe enseignante de Reyssouze souhaiterait connaître les raisons du refus du SIVOS, de titulariser l'ATSEM, Mme SANCHEZ et s'inquiète des conséquences que cela aura sur le fonctionnement de l'école et sur l'encadrement pédagogique des enfants.

Mme LUSSIAUD a adressé, à ce sujet, le courrier suivant aux membres du SIVOS :

Mme Céline SANCHEZ m'a informée ce vendredi de la décision qu'avait prise le conseil syndical, de ne pas la titulariser et de mettre fin à son contrat dès cette fin d'année scolaire. Hormis le fait que je trouve très dommage de se séparer d'un agent avec de telles qualités, je voudrais vous faire part de mon étonnement, qu'une telle décision, qui aura des répercussions sur notre école, n'ait pas été précédée d'une concertation avec l'équipe de l'école.

En 2001, notre école maternelle a ouvert sa 3ème classe. Le SIVOS de l'époque nous avait alors proposé deux solutions : augmenter le temps de travail des 2 ATSEM en poste ou embaucher une 3ème ATSEM à temps partiel, comme les 2 autres. Nous avons choisi la 2ème solution car elle permettait aux 3 classes de fonctionner dans de bonnes conditions les matins, heures les plus propices pour les apprentissages des enfants. La contrepartie était que l'après-midi, une ATSEM revenait plus tard (environ 1 heure après la reprise des cours) et une autre repartait plus tôt. Cela supposait aussi que les ATSEM devaient intégrer sur le temps de classe certaines tâches de nettoyage (nettoyage du matériel utilisé par les enfants, changement des draps des couchettes, lessives...). Nous l'avons accepté, nous nous sommes adaptés et organisés pour que ça fonctionne avec toutes ces tâches habituellement faites en dehors des heures de classe et ces horaires décalés. A l'heure actuelle, les 3 ATSEM sont à temps partiel, chacune est attribuée à une classe et elles se répartissent le travail commun (comme le change et le lavage des draps des 50 couchettes). Chaque enseignante s'organise au mieux avec les horaires partiels de son ATSEM et les contraintes collectives (non brassage des classes aux toilettes et en récréation, lavage des mains etc...). En ce moment (je précise, car les ATSEM changent de classe au cours de l'année), Mme Rabuel n'a pas d'ATSEM de 13h30 à 14h15, Mme PAUGET n'a pas d'ATSEM avant 9 h et après 15h40 et pour ma part je n'ai pas d'ATSEM de 13h10 à 14h15.

Vous comprendrez que dans ces conditions, supprimer un poste d'ATSEM va fortement perturber l'organisation de l'école ainsi que la qualité de l'accueil des élèves et de l'enseignement qui leur est proposé. C'est pourquoi, j'ai souhaité que ce sujet soit abordé en conseil d'école, car les conséquences seront très importantes et préjudiciables pour les élèves que nous accueillons. Pour information, nos effectifs sont en hausse (62 élèves en 2019, 67 en 2020, 71 prévus en 2021) et depuis l'obligation scolaire à 3 ans, tous les enfants de PS sont sensés venir à l'école l'après-midi même ceux qui ne sont pas propres et portent des couches (ce qui est un surcoût de travail pour le personnel).

Vous comprendrez, je l'espère, mon inquiétude car ma préoccupation principale depuis plus de 20 ans que je travaille à Reyssouze, est d'assurer l'accueil de tous les enfants de vos communes dans de bonnes conditions de sécurité et d'apprentissage.

M COULAS ne comprend pas le refus du SIVOS de titulariser une ATSEM, qui semble-t-il, donnait entière satisfaction. Il s'agit pour lui d'un nouveau coup dur porté à nos écoles publiques, aux équipes enseignantes et aux enfants.

Mme CHAMPREUX, parent élu, soutient la position de Mme LUSSIAUD et s'exprime en ces mots : On parle de l'accueil d'enfant de 3 à 6 ans, avec des règles sanitaires exceptionnelles depuis une année, qui ne sont pas prêtes de changer. Nous confions nos enfants, nos petits, à une structure scolaire qui doit être adaptée à leur âge. Alors si les locaux et le matériel l'est, c'est loin d'être le cas pour le personnel avec ces réductions budgétaires. Certes, ils vont apprendre des tas de choses, mais les conditions n'y deviennent plus propices. Je ne doute pas de l'implication et des volontés des enseignantes et des ATSEM, mais leurs conditions de travail deviennent de plus en plus difficiles, avec de plus en plus d'enfants (il faut s'en réjouir !). Pas étonnant que des parents partent !!! Ils ont des contraintes de bus et donc de garderie avant 3 ans, du stress à l'école, des enfants hâtés, et il ne faut pas se leurrer, avec un manque de personnel, ils vont être négligés ! Nos enseignants et ATSEM ne sont pas des robots !

Afin de répondre aux questions des enseignants relatives aux réductions consécutives au vote du budget (fournitures scolaires, suppression du poste d'Atsem), le SIVOS propose une réunion qui associera les membres de la commission finances du SIVOS et les directeurs d'école le jeudi 1er avril à 18h, à la Mairie d'Ozan, salle du conseil municipal.

4 - Avis du conseil d'école concernant la demande de dérogation du temps scolaire sur 4 jours

L'organisation du temps scolaire sur quatre jours est une organisation dérogatoire qui nécessite à ce titre un renouvellement tous les trois ans. L'avis des membres du conseil d'école est requis afin de valider cette demande de renouvellement qui permettrait de maintenir le temps scolaire comme actuellement sur 4 jours.

Les membres du conseil se sont positionnés :

8 parents : favorables

8 enseignants : 8 favorables

3 maires : favorables

4 DDEN : favorables

Avec 23 votes favorables, le conseil d'école du RPI souhaite maintenir la semaine à 4 jours et les horaires actuels :

Ecole de BOZ	Ecole d'OZAN	Ecole de REYSSOUZE
8H45 – 11H45	8H55 – 11H55	8h50 – 11H50
13H35 – 16H35	13H25 – 16H25	13H20 – 16H20

L'avis du conseil d'école sera à transmettre avec les délibérations des 3 conseils municipaux dans les meilleurs délais, et au plus tard le 28 mai. Seul un consensus entre les différentes parties permettra la validation par l'Inspectrice d'Académie de l'organisation dérogatoire à 4 jours.

5- Questions diverses

Les enseignants demandent aux parents membres du Sou des écoles, s'ils répercuteront eux aussi le manque à gagner lié à la crise sanitaire (nombreuses manifestations annulées) dans leurs crédits alloués aux classes pour la rentrée 2021.

Mme CHAMPREUX, trésorière du Sou explique :

Effectivement, l'année 2020/2021 s'annonce maigre en termes de bénéfices. Nous avons manqué une brocante, un loto. Nous ne pourrions sans doute pas organiser la fête du vélo (en tout cas dans la formule habituelle, même si la situation sanitaire s'améliorait), pas de fête des écoles... et on ne peut même pas se projeter pour les manifestations de 2021/2022. Ceci dit, les dépenses des écoles sont aussi moindres (moins de sorties, de spectacle), donc à l'heure actuelle, il n'est pas envisagé de réduire les budgets (pour rappel 1500 € par classe, et le financement d'1/3 de la classe de découverte des CM), et nous voulons soutenir les propositions des enseignants, afin de continuer à émerveiller nos enfants, les sortir de la tristesse du contexte. Nous ferons le point en juin.

Par ailleurs, Mme CHAMPREUX souhaiterait que le point financement piscine soit à nouveau abordé lors de ce conseil afin de connaître les raisons qui ont conduit le refus à l'unanimité des conseillers municipaux des mairies d'Ozan et Boz de financer, pour environ 200 € par an, le 2ème cycle piscine. Seule la commune de Reysouze a émis un avis favorable pour un financement à hauteur maximal de 600 €. De son côté, le Sou des Ecoles a accepté de financer la moitié soit environ 800 €.

Mme CHAMPREUX pose la question suivante :

Le SIVOS cherche à faire des économies, en baissant les dotations et en ne titularisant pas une 3ème ATSEM. Faut-il s'attendre à ce que le prix des repas augmente ?

Nous avons échappé à une fermeture de classe, les effectifs de classe remontent ! et de son côté, le SIVOS lance une purge dans les budgets ! Quel est le but ? Que les parents fuient le RPI ?

Les directeurs d'école ont confirmé leur présence à la réunion du 1^{er} avril initiée par le SIVOS.

Ils souhaitent que cette réunion permette une concertation et une étude plus approfondie quant aux crédits alloués aux écoles et la question du poste d'ATSEM à l'école de REYSSOUZE.

Les réactions de parents, DDEN et ATSEM ont été nombreuses suite à ces annonces et ne sont pas toutes consignées dans le compte-rendu afin de ne pas l'alourdir davantage et ne s'en tenir qu'aux questions et demandes de précision.

Les directeurs transmettront donc à l'ensemble des membres du conseil d'école les échanges et décisions prises par le SIVOS suite à cette entrevue.

Le secrétaire de séance, M Mathy.